



## Histoire de la CFDT au Ministère des affaires étrangères

### PREAMBULE

J'ai entamé cette histoire du syndicat du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes dans le cadre d'une formation syndicale en allant consulter les archives des permanences nantaise et parisienne, persuadée de retrouver facilement toutes les étapes de la vie de ce syndicat relativement récent puisqu'âgé de 35 ans seulement.

Or à ma grande surprise, il n'existait aucune « mémoire » écrite du syndicat, mis à part quelques documents très incomplets. S'il existe bien, en revanche, une mémoire collective et individuelle, force est de constater qu'elle disparaît rapidement : parmi les premiers acteurs et témoins des débuts du syndicat, certains sont à la retraite, d'autres sont décédés, la « seconde vague » étant dispersée à travers le monde du fait de la mobilité géographique spécifique à ce ministère.

J'ai donc souhaité reconstituer cette mémoire syndicale manquante afin qu'elle ne disparaisse pas en même temps que ses acteurs. C'est pourquoi j'ai fait appel à tous les « grands anciens » pour qu'ils nous fassent partager leurs souvenirs : cet historique est donc du à la collaboration active de quelques uns de ces « grands anciens » que je ne peux que remercier très sincèrement pour leur aide et leurs contributions : toujours passionnantes, vivantes et détaillées, elles nous aident à remettre notre histoire syndicale en perspective.

Elles ont été intégrées à ce document de deux manières :

- par des citations en italiques, au fil de la narration en fonction des sujets abordés ;
- elles sont, par ailleurs, intégralement reprises dans les annexes de ce document ;

Je ne peux bien évidemment qu'encourager leur lecture qui rend de manière beaucoup plus spontanée le vécu et les souvenirs de chacun (*annexes 1-2-3-4-5*).

Tous mes remerciements donc à :

Patrick AUDAIRE  
Gérard BOIVINEAU  
Eliane de DAMPIERRE (lettre de juin 1989 pour les 15 ans du syndicat)  
Thierry DUBOC  
François NICOULLAUD  
Michel PROM  
Henri-Jean SALVANS  
Jean-Luc TRAINA

## SOMMAIRE

### I - Les débuts

1. La création
2. De 1976 à 1990
3. Le creux de la vague
4. La remontée

### II - Les conflits marquants

1. La grève à la DGRCSST (1983)
2. Le conflit avec la FEN ( [année ?](#) )
3. La grève sur la modulation des primes à Nantes (1993)

### III - Les acquis

### IV - Mémoire du syndicat CFDT-MAE

### V - Revendications actuelles

## ANNEXES

Annexe 1 : « Rapport sur les finances de la CFDT-Affaires étrangères », 4 juin 1992

Annexe 2 : Note de François Nicoullaud sur la crise de la DGRCSST et motion de l'assemblée générale de grève - 1983

Annexe 3 : Tract sur le formulaire de notation - François Nicoullaud, 1979

Annexe 4 : Note de François Nicoullaud sur l'affaire des Français de l'étranger - 1978

Annexe 5 : Tract sur les primes - François Nicoullaud, 1987

## I - Les débuts :

### 1 - La création :

En 1974 est créée une « Association des personnels du Ministère des Affaires Etrangères », dont les statuts stipulent à l'art. 2 que « ce syndicat est adhérent à la CFDT et s'inspire, dans son action, de la déclaration de principe de cette Confédération ». C'est une section syndicale de la CFDT.

Le but de cette association, selon l'article 3 est « I - de grouper en son sein les travailleurs des deux sexes en vue d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux, collectifs ou individuels, II - de favoriser dans la plus grande mesure, la propagande du mouvement syndical et la formation des syndiqués ».

Le président en est Loïc Hennekine, diplomate issu de l'ENA qui a assuré par la suite les fonctions de Directeur des Personnels de l'Administration Générale (DPAG), équivalent de l'actuel Directeur Général de l'Administration (DGA), qui a terminé sa carrière avec le rang d'Ambassadeur de France.

Parmi les militants les plus actifs il faut citer, selon François Nicoullaud, « outre Jacques Rummelhardt lui-même, Georges Egal (conseiller orient), Jean de Ponton d'Amécourt, Edouard Braine (de la même promotion que Jacques et moi à l'ENA, et déjà là-bas à la CFDT) qui était un bon expert de la ronéo, Jean-François Lionnet ... L'initiative au départ est clairement venue d'agents de catégorie A. Puis sont arrivés des militants d'autres catégories, et notamment le groupe des Nantais. Rémy Lahaye a amené avec lui plusieurs contractuels de son association. Viviane Reznik a dû être la première trésorière ».

On peut également citer Gérard Boivineau, ex-Secrétaire Général et l'un des tous premiers adhérents en compagnie de son épouse Catherine (ils ont les cartes d'adhérents n° 4 et 5 !), Michel Prom, Eliane de Dampierre et Françoise Le Moign, toutes deux ex-Secrétaires Générales, actuellement retraitées, et Rémy Lahaye, lui aussi ex-Secrétaire Général, décédé, qui présidait alors l'APACAE, Association professionnelle des agents contractuels des Affaires étrangères.

La plupart des membres fondateurs sont donc des diplomates de carrière, conseillers ou secrétaires des Affaires Etrangères (catégorie A) ou Secrétaires de Chancellerie (catégorie B). Le siège de l'association est d'ailleurs fixé au Quai d'Orsay. Bien que Michel Prom nuance ceci de la manière suivante :

« S'agissant des membres fondateurs, s'il y a effectivement beaucoup de diplomates et d'agents titulaires, il n'y a pas que cela. L'exemple de Remy Lahaye, chargé de mission/contractuel l'illustre. Remy a été un des piliers du syndicat pendant des années et a sans doute permis qu'on y prenne en compte plus qu'on ne l'aurait fait la situation des non titulaires.

Il faudrait d'ailleurs insister sur l'approche non corporatiste qui englobe toutes les catégories de personnels : centrale - étranger, titulaires - non titulaires, recrutements Paris -recrutés locaux etc. »

Certains d'entre eux sont issus du Parti Socialiste (Loïc Hennekine a même créé une section CFDT lors de son passage à l'ENA, au sein de laquelle militèrent également François Nicoullaud et Jacques Rummelhardt) et la plupart ont par la suite rejoints les cabinets ministériels lors de l'arrivée de la gauche « aux affaires ».

Pourquoi cette création ?

Principalement en réaction à ce qu'Eliane de Dampierre a qualifié de « vie syndicale ronronnante dans ce ministère où le « convenable » était encore un critère » (Lettre d'Eliane de Dampierre pour les 15 ans du syndicat, en 1989). Le milieu de la diplomatie française, dans ces années d'administration giscardienne, est un milieu sclérosé et conservateur à l'excès, où il est non seulement inconcevable mais tout à fait inconvenant d'être « de gauche ».

La CGT existait également au Quai d'Orsay : « A l'époque, elle était dirigée par Jeanne Texier, une cadre A de Paris, même si elle recrutait surtout à Nantes. Quelques années plus tard (milieu des années 80), suite aux évènements de Pologne et d'Afghanistan, sans doute aussi de l'arrivée de la gauche au pouvoir en France, elle va éclater, une partie de ses militants, dont Jeanne Texier et Evelyne Lautré qui dirigera plus tard la section de Paris, rejoignant la CFDT, les autres, sous la houlette de Michel Raimbaud, s'enfonçant dans un sectarisme de plus en plus noir. » (Henri-Jean Salvans)

Après la difficile création de la section syndicale de Force Ouvrière en 1968 par Henri Fleureau et Jean-Paul Riveron, qui furent carrément menacés d'expulsion de la Fonction Publique, s'installe un foisonnement d'associations syndicales et professionnelles « maison » faisant preuve, toujours aux dires d'Eliane de Dampierre, « d'un conformisme étouffant ».

François Nicoulaud rapporte ainsi cette période des débuts du syndicat :

«Au départ, la confédération voulait rattacher les militants CFDT du ministère au SGEN. C'est Georges Egal, qui connaissait Jacques Moreau à la confédération, car il était chargé au ministère d'une cellule de contact avec les ONG et les syndicats, qui a négocié la reconnaissance d'un syndicat de plein exercice.

L'assemblée générale constitutive s'est tenue dans la salle du sous-sol du quai d'Orsay, aujourd'hui salle Louis Delamarre. C'est là aussi que se sont tenues les assemblées générales suivantes. Le local intersyndical se trouvait alors au rez-de-chaussée du Quai d'Orsay, après le service de presse et avant les ascenseurs du fond, dans une pièce assez vaste située juste en face de la double porte d'accès à la cour. Les syndicats se répartissaient les jours de réunion pour ne pas se gêner les uns les autres. C'est là que nous tenions les réunions hebdomadaires du conseil syndical, auxquelles participaient d'ailleurs tous les militants intéressés. La CFDT occupait le coin au fond à droite. Il y avait là une photocopieuse, qui avait été obtenue de Batbebat, sous-directeur du personnel. Plus tard, sans doute après 1981, nous avons obtenu un local à nous, d'abord à côté de cette pièce, puis rue Lapérouse, au sixième étage.

La distribution aux portes du ministère du premier tract annonçant la création de la CFDT a évidemment fait scandale. Les gens n'imaginaient pas que des agents du ministère, notamment des agents de catégorie A, puissent s'afficher ainsi.

Les premiers adhérents se partageaient entre deux sensibilités, les "politiques" qui voyaient le syndicat comme le prolongement de leur militantisme au PS, et les "syndicaux", non moins engagés intellectuellement, mais qui s'attachaient d'abord à la solution des problèmes concrets des agents du ministère, individuels et collectifs. Les premiers se sont peu à peu éloignés des postes de responsabilité. Quand je suis rentré de l'étranger en 1978, le syndicat travaillait déjà comme un vrai syndicat, défendant des dossiers très concrets, pour des agents de toutes catégories. »

## 2 - De 1976 à 1990 :

En 1976, la section syndicale se transforme en syndicat national par décision du Bureau National Confédéral, rattaché administrativement à l'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés (UFFA). En 1977 il devient partie prenante de l'Union Départementale de Paris.

En 1978 le syndicat compte 600 adhérents et est implanté à Paris au Quai d'Orsay et à la rue La Pérouse, à Nantes dans les services décentralisés du ministère et dans un nombre croissant de postes diplomatiques (ambassades et consulats) à l'étranger. Il compte des élus dans 13 CAP et 3 sièges au CTPM du ministère et demande son rattachement à la Fédération CFDT INTERCO des Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Voici la description que nous donne Henri-Jean Salvans du fonctionnement du syndicat à cette époque :

« En fait deux cultures coexistaient sans vraiment se mélanger, la parisienne, plutôt élitiste dans sa sociologie (les mauvaises langues appelaient la CFDT-MAE « le syndicat des énarques ») et fortement politisée ; la nantaise, moins gradée, plus « basiste », moins référencée à la gauche politique qu'au mouvement ouvrier de l'estuaire.

La réalité du syndicat était plus complexe que ce que laissent entrevoir les clichés. Même à Paris, il y a toujours eu un noyau « ouvrier » (chauffeurs, huissiers, techniciens) qui était bien présent, et participait activement à la vie syndicale, ainsi que nombre de non-titulaires. Ceux-ci, pour une part, étaient venus avec Rémy Lahaye. Avant d'être à la CFDT, Rémy présidait une association de contractuels du MAE. En 1976, il décida, de nous rejoindre avec une partie de ses troupes, laissant les autres s'enfermer dans un corporatisme qui les amena plus tard à s'arrimer aux syndicats maison. »

... et ce qu'il nous dit du rattachement du syndicat à la Fédération Interco :

«La « demande » de rattachement à Interco (des deux syndicats MAE et Coop) a été plus ou moins imposée par la Confédération, qui avait entrepris de mettre fin aux syndicats nationaux et de faire entrer tous ses syndicats dans une des fédérations professionnelles. Interco elle-même était une jeune organisation, créée la même année que nous (1974) et qui devait elle-même intégrer des cultures professionnelles aussi différentes que celles des communes, des préfectures, des départements, etc., d'où son peu d'enthousiasme, au départ, pour nous ajouter à la liste. Quoiqu'il en soit, elle fut votée au congrès fédéral de Strasbourg en 1980. [...] Ce rattachement ne fut pas dépourvu d'ambiguïtés de part et d'autre.

En bref, disons que le manque initial d'empressement d'Interco à nous recevoir (je crois que les pourparlers eurent lieu pour l'essentiel entre Rémy Lahaye et Jacques Nodin) accrédiata chez certains d'entre nous l'idée d'un rattachement purement administratif, compatible avec le maintien d'une autonomie quasi totale en matière revendicative et d'organisation. On partage le même pré, mais chacun garde ses vaches ! Sauf qu'une dizaine d'années après le congrès fondateur de 74, Jacques Nodin et ses équipes avaient pratiquement gagné le pari, audacieux, de faire militer ensemble dans des syndicats départementaux des ouvriers communaux, des policiers, des assistants sociaux... Le moment était venu d'intégrer pleinement le MAE/Coop dans cette dynamique et chacun pouvait y gagner. L'exemple de la fédération pouvait nous être utile et, en sens inverse, nous apportions à Interco une dimension internationale à laquelle elle aspirait.

Ce fut justement une des lignes de clivage entre anciens et modernes. »

François Nicoullaud rajoute quelques épisodes marquants de l'histoire de cette époque :

«Je me souviens en particulier de deux tracts que nous avons distribués aux différentes entrées du ministère.

L'un, et c'était un choix délibéré, longuement débattu en conseil syndical, mettait nommément en cause un ambassadeur et un consul général. Le premier était Gérard Gausсен, ambassadeur en Suède, connu pour être un dangereux caractériel, qui avait licencié son chauffeur sans motif sérieux après de longues persécutions. L'autre, un consul général en Asie dont j'ai oublié le nom, avait commis un certain nombre d'irrégularités financières, et c'était son vice-consul qui était sanctionné par une mutation. Nous voulions marquer qu'il fallait en finir avec les comportements de potentat, et les pratiques qui faisaient que les petits payaient pour les gros. Je crois que nous avons obtenu des solutions satisfaisantes sur les deux cas de la part de la direction du personnel. Faut-il citer le nom de Gérard Gausсен in extenso ou le citer comme G.G. ?

Le deuxième tract, sorti en 1978 en coopération avec la CGT, s'opposait à la mise en place d'une nouvelle feuille de notation des agents, qui avait un inquiétant côté "big brother". Je l'ai conservé, il était assez drôle, vous le trouverez en annexe [Annexe 3]. Et de fait, l'administration a retiré ce modèle de notation.

Nous nous sommes lancés aussi à l'époque dans des recours en conseil d'Etat. Nous en avons fait un contre la disposition du décret de 1979 sur les pouvoirs des ambassadeurs qui les autorisait à rapatrier d'urgence, sans aucune garantie de procédure, un agent qui ne leur convenait pas. Nous avons perdu ce recours. Nous avons aidé à faire un recours une agente contractuelle en poste à Londres, qui était injustement considérée comme de recrutement local, alors qu'elle avait été initialement recrutée à Paris pour être nommée à Vienne, puis à Londres. Nous l'avons gagné.

Bien entendu, il y a eu en 1978 l'affaire des inscriptions de Français de l'étranger dans des circonscriptions où la droite de trouvait en difficulté, et des procurations correspondantes récoltées dans diverses ambassades, notamment par l'ambassadeur Delauney au Gabon et l'ambassadeur Jean-René Bernard au Mexique. C'est notre syndicat, sur l'impulsion de Rémy Lahaye, qui avait exposé l'affaire au grand public en envoyant un télégramme révélateur à l'AFP. Vous trouverez ci-joint un compte-rendu de cet épisode qui avait fait grand bruit à l'époque, écrit par Rémy Lahaye lui-même vingt ans après, en 1998. » [Annexe 4]

En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir change quelque peu la donne :

***François Nicoullaud :***

«Est arrivée la campagne présidentielle de 1981. Sur l'impulsion de Dominique de Combes de Nayves, jeune secrétaire adjoint et militant du PS, le conseil syndical a décidé de prendre publiquement position en faveur de François Mitterrand au deuxième tour et nous avons ainsi distribué un tract en ce sens aux portes du ministère entre les deux tours.

Avec la victoire de la gauche, un certain nombre de membres du syndicat se sont retrouvés dans les cabinets ministériels. Le conseil syndical, pour bien marquer notre indépendance, a pris la décision de mettre automatiquement en congé syndical tous nos adhérents membres de cabinet. Ceux-ci, je m'en souviens, l'ont très mal vécu et s'en sont pris à Rémy Lahaye, et à moi-même, ce que je trouvais plutôt sympathique, mais nous n'avons pas modifié notre ligne.

Nous avons aussi élaboré et diffusé à l'époque une liste de dix revendications prioritaires présentées au nouveau ministre. Je regrette de ne pas l'avoir conservée, mais il y avait en tous cas parmi elles :

- la transparence et la réforme du système de primes,
- la transparence des procédures d'affectations,
- l'uniformisation des majorations familiales, réparties alors en cinq catégories (l'on est passé à trois en 1985, et l'on a atteint l'uniformisation en 1998)
- l'abolition du pouvoir de rapatriement immédiat contenu dans le décret de 1979 (que nous n'avons jamais obtenu),
- l'ouverture du jardin du ministre aux agents (que nous avons obtenu, nous avons tenu certains conseils syndicaux dans le jardin quand il faisait beau...),
- la création d'une garderie d'enfants le mercredi (que nous avons obtenue, elle se tenait l'été dans le jardin du ministre).

Il devait aussi sans aucun doute y avoir des points statutaires : réforme du statut des secrétaires-adjoints, double vocation etc. »

### ***Henri-Jean Salvans :***

« L'élection de F. Mitterrand a provoqué un séisme majeur dans notre petite organisation, car elle posait de manière concrète et brutale la question des rapports du politique et du syndical. En outre, nombre de nos militants et adhérents se sont trouvés, dès juin 81, aspirés par des Cabinets ministériels (le Ministre lui-même, Claude Cheysson, cotisait à la CFDT !). Très vite, le conseil syndical a décidé la « mise en congé syndical » de tout adhérent dans cette situation, pour la durée de ses fonctions, afin de sauvegarder l'indépendance de la CFDT.

Hormis cet aspect, 1981 marque le véritable départ de la CFDT au MAE (appelé « des relations extérieures » à l'époque) avec la mise en oeuvre du droit syndical : attribution d'un local, de permanents (1 dès 81 puis 2 l'année suivante<sup>2</sup>) : avant, on militait en marge de son temps de travail ! La plus grande révolution ne se fit cependant pas à Paris, mais à l'étranger, avec une circulaire de Cheysson qui organisait l'exercice du droit syndical dans les postes, d'où il était jusqu'alors exclu.

Ces changements attirèrent à la CFDT un flux d'adhérents nouveaux et des sections se créèrent un peu partout dans le monde. La CFDT devint ainsi le premier syndicat du MAE en voix et sans doute en cotisants. Au congrès fédéral de 1986, nous étions le 5ème syndicat d'Interco derrière Loire-Atlantique, Bas-Rhin, Finistère et Communaux du Nord. Autant dire que quand nous parlions, on nous écoutait !

Cependant, dès cette époque, j'avais identifié les germes du futur déclin, qui fut aussi brutal que l'essor avait été rapide. Non que je fusse plus perspicace que mes camarades, simplement, au poste où j'étais, tous les problèmes d'organisation me tombaient dessus en direct. La croissance imposait une réforme radicale de la structure et des modes de fonctionnement, qui étaient restés ceux d'une petite organisation centrée sur Paris avec une antenne à Nantes.

On ignorait l'idée même de congrès. La gouvernance du syndicat reposait entièrement sur deux structures :

- **l'AG annuelle** qui regroupait les adhérents parisiens, les nantais qui faisaient le déplacement et quelques « étrangers » de passage,

- **le conseil** qui en émanait, composé essentiellement de parisiens. Son fonctionnement était resté le même depuis le temps des « pionniers ».

Le conseil se réunissait chaque quinzaine, le jeudi midi. Tout adhérent ou sympathisant présent dans le coin ou qui passait par là pouvait y assister, prendre la parole, etc. Il n'y avait pas d'ordre du jour, ou très peu.

Chacun amenait les problèmes de son service, ou ce qu'on lui avait rapporté des sections de l'étranger... ». On ne distinguait pas les conseillers des simples adhérents, sauf en cas de vote formel, assez rare ; de fait nous vivions sous un régime d'assemblée générale souveraine, mais réduite aux personnes pouvant y accéder.

Il n'existait aucune distinction, ni en droit ni en fait, entre le syndicat, dont les  $\frac{3}{4}$  des adhérents étaient à Nantes et à l'étranger, et la section de Paris. Il faudra attendre les années 90 pour qu'une section soit créée officiellement à Paris, avec son conseil distinct de celui du syndicat. Les militants parisiens formaient l'essentiel de l'organe dirigeant du syndicat, avec un apport numériquement limité de Nantais (et non sans une méfiance réciproque qui mit du temps à se dissiper).

Les militants parisiens justifiaient leur prééminence par le fait que c'étaient eux qui se tapaient l'essentiel du boulot, ce qui était sans doute vrai au départ, mais de moins en moins à mesure que le syndicat prenait une dimension mondiale.

D'où un réel problème de représentativité, qui venait s'ajouter à la difficulté structurelle d'informer, de communiquer, d'organiser un débat et une prise de décision démocratiques dans un système mondial où la valise diplomatique était souvent le seul lien entre l'adhérent et son syndicat.

C'est à cette époque que je fais remonter l'origine de la fameuse « Querelle des anciens et des modernes » qui faillit faire éclater le syndicat dans les années qui ont suivi (cf § 2).

### ***Michel Prom :***

« Par ailleurs et d'une manière générale, le syndicat MAE s'est inscrit aussi dans les évolutions du mouvement syndical et de la CFDT et de la société en général. A cet égard, il me semble difficile de ne pas évoquer les implications de l'arrivée au gouvernement de la gauche en 1981 en faveur de laquelle la CFDT (au plan national) avait pris position non sans débat au demeurant.

L'activité syndicale en a été favorisée avec des mesures gouvernementales (réforme des CTP, extension des droits syndicaux, permanents) et en interne une évolution des comportements. Ca a sans nul doute aussi favorisé la mise en oeuvre des propositions de la CFDT (rappelées dans le papier) dont des pratiques qui paraissent aujourd'hui aller de soi comme la mention du rédacteur dans les dépêches et les TD.

Tout ceci ne s'est cependant pas passé sans discussions ou accrochages avec l'administration et avec les autres syndicats qui n'étaient pas nécessairement sur nos lignes et c'est normal (ceci est bien mentionné). Ceci montre également que si des adhérents ont rejoint des cabinets ministériels, il n'y a pas eu confusion des genres. »

En 1989 a lieu une refonte complète des statuts pour adhérer plus complètement à la philosophie et aux valeurs de la CFDT : le Préambule des statuts confédéraux est intégré et les statuts sont calqués sur ceux de la Confédération.

### 3 - Le creux de la vague :

Le début des années 90 va voir le syndicat s'enfoncer dans une succession de crises internes qui vont provoquer une baisse dramatique du nombre d'adhérents.

En 1990-91 a lieu ce que Jean-Luc Traina et Patrick Audaire qualifient de querelle des « anciens contre les modernes », les anciens se trouvant être les héritiers de la première génération de militants et fondateurs, dont le chef de file est Rémy Lahaye.

Voici plusieurs interprétations de cette crise, vue successivement par Jean-Luc TRAINA, Henri-Jean Salvans et Michel Prom :

#### ***Jean-Luc Traina :***

«La crise se cristallise en fait sur un problème des cotisations non réglées. En 1991 lors d'une assemblée générale houleuse présidée par Jacques MAIRE un certain nombre de camarades sont « exclus pour défaut de cotisations ». Un contrôle permet alors de faire la vérité sur le nombre d'adhérents, qui se révèle être de l'ordre de 300 au lieu des 1000 adhérents revendiqués publiquement.»

#### ***Henri-Jean Salvans :***

«C'est à cette époque que je fais remonter l'origine de la fameuse « Querelle des anciens et des modernes » qui faillit faire éclater le syndicat dans les années qui ont suivi. J'étais convaincu dès cette époque que si l'on ne portait pas remède à cette situation, elle entraînerait tôt ou tard le déclin de toute l'organisation. Je dois dire que, si certains responsables partageaient mon analyse - je pense tout particulièrement à Nelly Kerviche - d'autres ont opposé une fin de non recevoir à toute idée de réorganisation, et même à toute éventualité de poser seulement la question. Les « anciens » ont gagné par défaut. Nous, les « modernes » n'avions pas de remède miracle pour réorganiser le syndicat. Nous savions seulement qu'il fallait le faire. Il eût fallu réfléchir, expérimenter, tâtonner... Face à cela, les partisans du statu quo avaient la part belle, du moins à court terme !»

#### ***Michel Prom :***

«Pour les années 1990-93, je n'aime pas l'expression « les anciens contre les modernes».

Dans les anciens, il y avait de nouveaux adhérents (des jeunes) et dans les modernes, des anciens. Dans la mesure où les clivages n'apparaissent pas clairement, il vaut mieux éviter cette catégorisation. La bonne foi de la majorité des protagonistes n'est pas en cause. Sans doute y a-t-il eu des débats de fond mais ils ont été largement pollués par les dysfonctionnements de plus en plus graves qui sont apparus sous leur forme aiguë en 1993. De tout ça, il me paraît difficile de faire ressortir autre chose qu'un découragement parmi beaucoup, anciens et modernes, dont quelques uns qui se sont éloignés et une incompréhension presque totale de la part des adhérents en poste devant ce qui apparaissait à distance comme très confus. Je suis d'accord avec la remarque qui impute la baisse de ces années à ce bazar plutôt qu'à la double vocation. Enfin, il faut, je crois, effectivement rappeler que les syndicats MAE et Coop ont travaillé ensemble au moins depuis la fin des années 70 ou début 80 et ce d'autant plus que la fusion ou en tout cas une réforme profonde de la coopération avait été d'actualité en 1981-82 avant de revenir plus tard.»

Cette période est suivie en 1993-94 par une période de problèmes internes pour cause de mauvaises gestions successives, cumulés avec la crise de la « double vocation ».

La fusion des corps et la double vocation :

L'une des revendications historiques du syndicat CFDT-MAE est, depuis le début, celle de la fusion des corps d'administration centrale et de chancellerie : elle naît d'un constat d'insatisfaction et d'une réflexion.

Les corps de chancellerie, héritage selon Patrick Audaire du passé colonial, constituent la voie royale du ministère, les corps d'administration centrale s'estimant injustement défavorisés par des mesures telles que l'exclusion des concours internes du ministère, réservés aux seuls agents de chancellerie, l'exclusion des séjours en poste à l'étranger, beaucoup plus rémunérateurs que les postes en centrale, le dédain affiché des agents de chancellerie pour leurs collègues de centrale, etc.

En 1994, devant l'impossibilité de réaliser la fusion des corps dans l'immédiat, l'administration institue le principe de la « double vocation » donnant accès, pour les agents des corps d'administration centrale, aux mêmes avantages que leurs collègues de chancellerie. Ces derniers sont en revanche obligés à un retour périodique à l'administration centrale. De plus, afin de rendre les séjours prolongés moins intéressants d'un point de vue financier, la dégressivité des indemnités de résidence dès la 6ème année dans un même poste est instituée. Cela cause un séisme interne, les agents de chancellerie s'estimant trahis par leur syndicat, qui perd alors les 2/3 de ses adhérents : leur nombre tombe à 125, avec un seul permanent à Paris et la section nantaise, à la vitalité pourtant reconnue, se résumant à quelques militants « historiques » (Viviane Melaine, Gervaise Delaunay, Christiane Audaire, etc.) regroupés autour du Secrétaire Général, Patrick Audaire.

Deux observations viendront compléter et rectifier ces remarques :

***Henri-Jean Salvans :***

«Dès le début des années 80, la revendication d'une fusion des corps de centrale et de chancellerie figurait au programme de la CFDT, sans apparemment susciter de tollé de la part de nos adhérents de l'étranger. Il est vrai qu'elle paraissait à peu près aussi atteignable que celle du SMIC à 1000 francs réclamé vers la même époque par la CGT ! Tout changea du jour où elle apparut à portée de main, c'est-à-dire du jour où l'administration la reprit à son compte. Nous dûmes au veto du ministre de la fonction publique, le très conservateur Anicet Le Pors de ne pas l'obtenir dès 1984 : il craignait la contagion sur l'ensemble de la FP d'Etat, où, à l'inverse du MAE, les corps de centrale refusaient une fusion réclamée par les services extérieurs. Le thème de la double vocation apparut alors comme un pis aller mis en avant par les directeurs (Cabouat, puis Hennekinne) pour contourner ce veto. »

***Thierry Duboc :***

«Je n'imputerai pas personnellement le creux de la vague à la double vocation car en fait nous avons tenu bon et nous avons gagné sur le moyen et long terme au-delà de tous nos espoirs, puisque qu'après la double vocation est venue la fusion des corps, encore plus impopulaire auprès des collègues des corps de chancellerie. Mon analyse est plutôt que le creux de la vague était dû à un fonctionnement complètement « anarchique » (par opposition à « démocratique »...) qui a conduit à des dérives personnelles et malversations dont les syndicats maison ont profité en surfant précisément sur leur dynamique anti-double vocation ; cf. création de l'USASCC en 1993.»

En effet, divers problèmes de mauvaise gestion vont s'accumuler à partir de 1990, qui vont culminer lors de l'assemblée générale du 14 novembre 1991 au cours de laquelle le trésorier se voit refuser le quitus financier et démissionne, suivi par 4 conseillers syndicaux. En juin 1992 une intervention fédérale est demandée sous la forme d'un rapport sur les finances de la CFDT-MAE, qui constate « le manque de contrôle du conseil syndical et les carences du trésorier, qui se traduisent par une comptabilité inadaptée et mal tenue et un équilibre financier précaire » et conclue à un manque patent de rigueur. [Annexe 1],

Un plan est alors mis en place afin de doter le syndicat d'une véritable structure politique et financière.

Un autre épisode de dérive personnelle mettant en cause plusieurs permanents ayant utilisé le Minitel de service pour procéder à des opérations douteuses vient clore cette série noire.

#### **4 - La remontée :**

En 1996, selon Jean-Luc Traina, alors Secrétaire Général basé à Nantes, le conseil syndical appuyé par Sylvain Itté et Rémy Lozachmeur, décide d'une part, de ne pas varier dans le discours syndical et de tenir bon face aux remous provoqués par la double vocation, et d'autre part de ne plus répondre à aucune attaque de la part des autres syndicats des Affaires Etrangères. A partir de là, et en particulier à partir de 1997, va s'amorcer une lente remontée du nombre d'adhérents.

Tout d'abord à l'occasion de la fusion du Ministère des Affaires Etrangères avec le Ministère de la Coopération, en 1997 : ce sont environ une centaine d'adhérents et militants convaincus et actifs de la « Coop », sous la houlette de Jean-Pierre Farjon et Laurent Lapeyre, qui rejoignent, lors de la fusion officielle des deux syndicats en 1999, les rangs du syndicat CFDT du Ministère des Affaires Etrangères, la CFDT-MAE.

A partir de cette période, la remontée du nombre d'adhérents va continuer en s'accroissant toujours plus pour atteindre, depuis 2007, un nombre d'adhérents à jour de cotisations d'environ 1500 (adhésions/radiations).

## **II - Les conflits marquants :**

### **1 - En 1983 a lieu la 1ère grève de l'histoire du MAE à la Direction Générale des Relations Scientifiques et Techniques (DGRSCT) :**

#### ***Michel Prom :***

« A ce propos, on peut signaler dans les conflits qui ont marqué la période, la grève de la DGRSCT en 1983, appuyée par la CFDT et d'autres syndicats, sur des questions de restructuration et de management comme on dirait aujourd'hui. On a dit que c'était la première fois que le MAE descendait dans la rue (La Pérouse). »

#### ***Gérard Boivineau :***

« C'était la première grande grève d'une partie importante du personnel du Département, avec trois assemblées générales et deux rencontres avec le Ministre. Y participaient aussi, très activement, les agents de l'AFAA (Association française d'action

artistique); il y a même eu une séance mouvementée du conseil d'administration de l'AFAA, au cours de laquelle les grévistes ont fait irruption dans la salle de réunion.

Cette grève a été menée en intersyndicale (CFDT, CGT, FO), mais d'emblée et sans aucune opposition des autres organisations, c'est la CFDT qui a pris la direction du mouvement. La première assemblée générale, celle qui a décidé la grève, s'est tenue au sous-sol du 34, rue La Pérouse, dans une salle de formation mise à disposition par... Éliane de Dampierre, qui était sous-directeur de la formation. Petit détail: cette salle de formation servait à la préparation des concours des sténodactylographes et il y avait des machines à écrire sur les tables. Une fois la grève décidée à main levée (en présence de Jacques Thibau, que ses collaborateurs avaient alerté et qui s'était précipité pour tenter d'inverser le mouvement) et tout le monde parti, j'ai tapé moi-même le préavis de grève sur l'une de ces machines et j'ai traversé la rue pour le porter en mains propres à Jean-Pierre Cabouat, directeur du personnel et de l'administration générale (DPAG).

Compte tenu de l'affluence, les deux autres assemblées générales se sont tenues dans le grand salon du centre de conférences de l'avenue Kléber, et la deuxième en présence d'une équipe de télévision. C'est dire l'importance du mouvement. Je ne me souviens plus combien de temps a duré la grève (cessation totale du travail), mais je crois au moins trois jours. »

### ***Henri-Jean Salvans :***

«Je crois que Gérard Boivineau est le mieux placé pour en retracer l'histoire, car il conduisit notre action tout au long du conflit, et sa sortie, qui fut longue, en évitant de nombreux écueils. Je vais juste ajouter quelques éléments d'ambiance.

Le feuilleton de la réforme de la DG fut, comme nous l'avons écrit dans un tract (la formule est de Gérard) « Un happening à l'échelle mondiale ». Je crois que la personnalité un peu mégalomane de Thibau fut pour beaucoup dans la dérive de ce qui, au départ, n'était qu'une réforme d'organigramme. Ses erreurs - qui étaient effectivement monstrueuses et légitimaient totalement la colère de tout le personnel - furent exploitées par la droite qui n'attendait qu'un signal pour partir en bataille. Il faut savoir que les réformes de Cheysson avaient, en quelques mois, bouleversé le « Quai » et que les conservateurs rongeaient leur frein. Aussi trouvâmes-nous dans cette affaire de nombreux ralliements inattendus et, à vrai dire, périlleux pour nous. S'il est vrai que le conflit fut mené en intersyndicale, celle-ci ne tenait que par la cohérence interne dont fit preuve la CFDT. La CGT y est allée sur la pointe des pieds. Je me souviens d'une discussion dans laquelle Michel Raimbaud m'expliqua que la CGT ne pouvait rester en dehors d'un conflit de cette importance, mais que, quand même, partir en bataille contre Thibau, qui avait toujours tenu un langage très à gauche (et c'était vrai), cela lui faisait un peu mal. Quant à FO, ils étaient travaillés par des forces politiques et syndicales contraires, comme le montrent certains détails anecdotiques de la crise.

Devant l'ampleur de la mobilisation, le Ministre accepta de recevoir l'intersyndicale. Après un long débat, celle-ci décida que, si Thibau était présent, nous sortirions illico de la salle. Les gens de FO étaient les plus intransigeants sur cette position. Arrivés dans le bureau du Ministre, et constatant que le DG était bien là, Gérard s'adresse à Claude Cheysson en ces termes :

*- Monsieur le Ministre, nous avons un préalable...*

*-Monsieur Boivineau, un préalable, voilà un langage que je n'entends pas !, l'interrompt Cheysson sur un ton qui semble annoncer une des colères homériques dont il était parait-il coutumier. A ce moment, je vois les va-t-en guerre de FO qui s'agglutinent, intimidés, derrière le dos de Gérard, comme des poussins sous les ailes de leur mère.*

Sans se démonter, Gérard répond :

*- Disons plutôt, une explication, si vous préférez.*

Et de développer la position intersyndicale à Cheysson qui rétorque, déjà calmé, qu'il ne se laissera pas imposer la composition de sa délégation, pas plus qu'il ne nous impose la nôtre. La séance s'arrête là, mais tandis qu'on se retire, Cheysson rattrape Gérard pour lui glisser quelques mots en aparté. Il a entendu le message.

De fait, quelques jours après, nous sommes à nouveau convoqués chez le Ministre et, cette fois hors présence de Thibau. Les choses sérieuses vont pouvoir commencer. Mais soudain la porte s'ouvre à la volée. C'est Jean-Daniel Jurgenssen, ambassadeur de France, président de FO qui déboule comme un taureau dans l'arène.

*- Excellence, je vous informe que Force Ouvrière ne s'associera en aucune façon à cette mascarade !*

*- Monsieur l'Ambassadeur, répond le Ministre, vous me surprenez, ce n'est pas ce que je viens d'entendre de vos délégués ici présents.*

*- Eh bien, je les désavoue, ce sont des anarchistes. A compter de maintenant, ils ne font plus partie de FO !*

Cheysson se lève, prend Jurgenssen par le bras, lui chuchote quelques mots à l'oreille et le reconduit aimablement vers la porte. Fin de l'incident. La négociation reprend.

Le départ de Thibau, expédié dans une ambassade, marqua la fin du « happening ». Comme la CFDT persistait à proclamer que les questions de fond n'étaient en rien résolues, on chargea l'Inspection diplomatique de nous enliser dans d'interminables réunions. La DG demeura ce qu'elle était, une usine à gaz ingouvernable, mais nous dûmes au sens politique de Cheysson et de Boivineau de sortir de la phase aiguë de la crise sans que la droite ait pu, autant qu'elle l'aurait voulu, en faire ses choux gras. »

### ***François Nicoullaud :***

«En 1983, il y a eu la grande affaire de la grève de la DGRCSST. Vous trouverez ci-joint un troisième document [Annexe 2], que j'ai rédigé une dizaine d'années plus tard, et qui contient la motion votée à l'époque par l'assemblée générale de grève. Cette motion est remarquable en ce sens qu'aucune revendication ne porte sur des avantages matériels, elle concerne uniquement la protection et l'avenir de l'outil de travail.

Un mot sur la première assemblée générale ayant décidé de la grève, réunie le 1er octobre 1983 dans le sous-sol du 34 rue La Pérouse, et déjà racontée par l'un des "anciens". En effet, au moment où, après le temps du débat, l'assemblée s'apprêtait à voter, Jacques Thibau, le directeur général, a débouché dans la salle, entouré des membres de son cabinet, et a demandé la parole. Rémy Lahaye, qui présidait la réunion, a eu alors la présence d'esprit de lui répondre : "la procédure de vote est lancée, et une fois lancée, elle ne peut plus s'interrompre". Ce qui fait que Jacques Thibau est reparti sans avoir pu s'exprimer.

Contrairement à ce que j'ai lu, la grève n'a duré qu'un seul jour. Nous nous sommes d'abord retrouvés dans la rue la Pérouse, et avons déployé la banderolle que l'on voit sur la photo d'Henri-Jean Salvans. J'ai récupéré plusieurs années plus tard cette banderolle derrière l'armoire d'un local syndical et l'ai versée aux archives du ministère, dans mon fonds personnel. Elle existe donc toujours. Nous avons aussi distribué un tract appelant les agents à la grève, et à se réunir dans une salle mise à disposition par la direction du personnel (nous

avons expliqué qu'il valait mieux se réunir dans une salle que dans la rue...). C'est la salle n°8 du centre de conférences internationales, on y avait à l'époque accès par le 23, rue la Pérouse. C'est là qu'a été adoptée après débat la motion ci-jointe. Je garde un fort souvenir de cette assemblée générale, d'une très grande tension mais aussi d'un très grand calme, qui avait la majesté d'une assemblée révolutionnaire. Je vois très bien, en particulier, Gérard Boivineau intervenir dans le débat.

Dans l'après-midi avait lieu aussi le conseil d'administration de l'AFAA, présidé par Louis Joxe, où devait être entérinée la nomination de Catherine Clément, récente amie de Jacques Thibau, à la tête de l'AFAA. Nous sommes allés manifester dans l'antichambre de la réunion, mais contrairement à ce qui a été dit par quelqu'un d'autre, nous n'avons pas forcé la porte.

Au lendemain de la grève, la question s'est posée de savoir s'il fallait lancer un nouveau mot d'ordre de grève. Je m'y suis pour ma part opposé, disant que nous avions donné un signal clair au gouvernement et que c'était à lui à présent de prendre ses responsabilités.

De fait, peu après, Jacques Thibau a été débarqué et nommé ambassadeur à Bruxelles. Pour marquer qu'un petit ne pouvait pas gagner contre un gros, j'ai été un peu plus tard sorti de la DGRCSST et nommé sous-directeur du budget. »

#### ***Gérard Boivineau :***

« Le récit par Henri-Jean de la première entrevue avec Claude Cheysson lors de la grève de la DGRCSST est criant de vérité. Je me souviens évidemment parfaitement de l'incident du "préalable".

Cheysson était flanqué d'un côté de cette immense table par une impressionnante brochette de directeurs et de collaborateurs, dont Jacques Thibau, précisément, et, du côté de l'intersyndicale, nous étions aussi très nombreux, car, en plus des trois syndicats du Département, il y avait ceux des personnels de l'AFAA.

En face de nous, tous étaient assis de part et d'autre du Ministre. Et c'est vrai que j'ai senti derrière moi comme une petite bousculade et on se pressait dans mon dos en me demandant: "Gérard, qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on fait?" L'ambiance était lourde, avec, rivés sur nous, tous ces regards de gens qui ne comprenaient pas. Le mandat reçu de l'assemblée générale était impératif et c'est presque d'instinct que j'ai simplement répondu: "Restez debout, ne vous asseyez pas."

Après l'échange rapporté par Henri-Jean et alors que nous nous apprêtions à quitter la salle, Cheysson, tout seul, a fait le tour de la table, a serré la main à tous les délégués présents et m'a glissé un mot, en effet, pour me dire en substance qu'il y aurait une autre rencontre. Puis Francis Gutmann, qui était secrétaire général, a fait plus ou moins de même, mais il m'a dit: "Vous avez tort, vous avez manqué une occasion."

C'est à lui que la suite donnera tort, mais c'est vrai qu'il n'avait pas pu entendre son ministre. La réunion de compte rendu qui a eu lieu dans la même après-midi en assemblée générale fut houleuse, il y eut des huées, et il fallut convaincre les plus radicaux des grévistes que la porte n'était pas fermée. Lors de la seconde réunion, nous n'étions plus que cinq ou six en tout du côté des syndicats et un peu moins du côté du Ministre. L'ambiance était moins solennelle et plus apaisée. Cette deuxième rencontre fut décisive pour mettre fin au conflit. »

## 2 - En (date à préciser) un conflit oppose la CFDT-MAE et la FEN (Fédération de l'Education Nationale) :

*Henri-Jean Salvans :*

«Celui-ci débuta de la manière la plus imprévue. Un soir, je fus convoqué à une réunion au Cabinet. Il y avait là toute une brochette d'apparatchiks représentant la quasi-totalité des syndicats nationaux qui composaient la Fédération de l'Education Nationale, alors hégémonique dans son domaine et fleuron de la gauche syndicale française. Il y était question de la mise en place de commissions consultatives pour les personnels enseignants et de coopération technique. Le dossier était déjà ficelé ; on nous avait juste convoqués in fine pour nous en informer. Mais, sur le fond, jusque là, rien à redire. Sauf que dans les jours et les semaines qui ont suivi, en déroulant l'écheveau, avec l'éclairage du SGEN-CFDT, nous avons découvert le pot-aux-roses. A l'époque, les CTP n'étaient pas élus mais désignés selon une clé de représentativité résultant de la somme des élections de CAP. L'inclusion dans le calcul de ces futures CC bouleversait la donne. Il y avait environ 2 à 2,5 enseignants/coopérants pour une personne des services diplomatiques et consulaires. Autant dire que, mécaniquement, la FEN devenait le syndicat majoritaire au MAE.

Ce fut le début d'une longue guérilla, qui dura des mois, si ce n'est des années. Pour contrer la FEN, nous trouvâmes cette fois encore l'appui des organisations de la maison, y compris bien sûr les plus corporatistes et les plus réactionnaires. Nous eûmes même les honneurs de la presse de droite. L'affaire s'acheva sur un compromis aux termes duquel on créait deux CTP distincts. Mais elle laissa des traces durables, car les corpo, presque réduits au silence depuis 2001, en sortirent requinqués et, à la faveur du débat sur la double vocation, qui surgit à peu près à la même époque, ils devaient se refaire pour longtemps une santé sur notre dos.

N'aurait-il pas mieux valu s'entendre avec la FEN, comme le conseillait le bon sens politique ? Il faut remettre cela dans le contexte de l'époque, marquée par le débat sur la loi Savary. La France vivait une sorte de guerre civile larvée entre « laïques » et « cathos » et la FEN entendait bien rester le porte-drapeau incontesté du camp laïque, quitte à nous rejeter, à notre corps défendant, dans l'autre. Je peux témoigner que nous eûmes en face de nous des gens d'un rare sectarisme.

J'ai souvenir d'un permanent du SNI, une sorte de moine-soldat de la laïcité, qui me déclara un jour dans le blanc des yeux qu'il n'aurait de cesse que de voir disparaître la CFDT et de l'Education Nationale et du MAE. Ambiance ! Par la suite, la FEN, s'avisant que nous n'étions pas tout à fait les amateurs qu'elle croyait trouver, changea de stratégie et mandata son secrétaire aux questions internationales, Guy Le Néouanic, un homme d'une grande intelligence (Le Néouanic fit partie avec Yannick Simbron des dirigeants qui, vers la fin des années 80, peu avant l'éclatement de la FEN, lancèrent l'idée d'une « recomposition syndicale » autour d'un pôle réformiste incluant la CFDT et FO, projet qui capota avec l'élection de Marc Blondel à la tête de FO), pour désamorcer la bombe.

Mais le mal était fait. Y compris dans la CFDT-MAE. Cet épisode renforça durablement le camp du repli sur soi, sur le Quai, et retarda d'autant la rénovation du syndicat. Quand la FEN vint finalement nous proposer de discuter, nombre d'entre nous y étaient prêts, mais Rémy Lahaye, alors toujours SG et qui gardait une forte influence, lui claqua sèchement la porte au nez. »

## ***Gérard Boivineau :***

«Sur la FEN, je rejoins complètement les remarques d'Henri-Jean. Dans les premières réunions, nous avons été totalement décontenancés par le discours et les visées de gens en effet sectaires et redoutables de professionnalisme dans la rhétorique syndicale. Il y avait chez eux une violence verbale et un cynisme dans l'énoncé des objectifs auxquels l'atmosphère plus feutrée (au moins dans la forme) des relations sociales au Quai ne nous avait pas habitués. »

### **3 - En 1993, un conflit oppose l'administration, en la personne du Directeur du Personnel de l'Administration Générale, M. Garcia, et la CFDT-MAE sur la modulation des primes.**

En effet, les primes étaient alors accordées dans la plus complète opacité et avec d'énormes différences entre les agents « en fonction de leur dossier », lequel se résumait souvent à la nature de leurs rapports avec leur hiérarchie : la CFDT-MAE réclame donc une limitation de la modulation des primes entre les agents et une attribution transparente.

A Nantes le conflit se traduira par une grève de 3 semaines avec occupation des locaux par les agents, la retenue du Directeur de l'Informatique dans ses bureaux pendant quelques heures et l'envoi de trois cars de manifestants au Sommet de la Francophonie organisé à La Baule par le Président Mitterrand.

A l'issue du conflit, les agents nantais bénéficieront d'une limitation du niveau de modulation des primes entre 20% à 40%.

[Thierry Duboc : il faudrait sans doute mentionner aussi, par souci de vérité historique, l'épisode de la grève des chiffreurs] Quelqu'un aurait-il des lumières à ce sujet ?

### **III - Les acquis**

D'après Jean-Luc Traina, ex-Secrétaire Général et actuel Trésorier, «on peut dire sans exagération que la quasi totalité des acquis syndicaux au MAE est due à l'action de la CFDT».

- la double vocation ;
- la fusion des corps ;
- la réduction des taux de majoration familiale de 5 à 3 puis à 1 seul groupe (les taux de majoration par enfant étant jusqu'alors indexés sur le grade des agents) ;
- la transparence sur les primes à l'administration centrale et sur les barèmes des indemnités de résidence ; La transparence sur les affectations ;
- l'application de l'article 60 du statut des fonctionnaires (et suppression de la Circulaire 1CM) sur la consultation obligatoire des CAP pour tout changement de résidence de et vers l'étranger ;
- l'application de la circulaire sur les méthodes de travail (signature obligatoire des rédacteurs de notes, télégrammes diplomatiques, etc. - institution de réunions de service obligatoires et régulières, ...) ;
- plus récemment, la reconnaissance du statut d'agents de l'Etat pour les agents de droit local à l'étranger, suite à un recours CFDT au Conseil d'Etat en 1997, et par conséquent leur droit de vote aux élections au CTPM en 1999.
- et enfin, la promesse formelle de contractualisation des grilles des salaires des agents de droit local reconnue par une lettre du Ministre à la CFDT le 9 mars 2009 (l'administration ayant décrété en 2007 que les grilles de salaires dans les postes n'étaient pas contractuelles).

## IV - Mémoire du syndicat CFDT-MAE

### Archives

S'il existe bien des archives continues sur le fonctionnement du syndicat dans les locaux des deux permanences parisienne et nantaise, on ne peut que constater (et regretter) que ces archives sont extrêmement limitées en ce qui concernent son histoire.

### Liste des Présidents et Secrétaires Généraux

« La dualité des fonctions Président/Secrétaire Général, qui a disparu un peu partout dans la CFDT à partir de 1964, s'est maintenue au MAE jusqu'au milieu des années 80. Si je me souviens bien, Dominique Fourrey fut la dernière à porter le titre de présidente. » ( Henri-Jean Salvans),

Loïc HENNEKINE Président / Eliane de DAMPIERRE S.G.  
Françoise LE MOIGN Présidente/ Rémy LAHAYE S.G.  
Gérard BOIVINEAU  
Dominique FOURREY  
François POINSOT ?  
Hugues CAPET  
Patrick ANDREWS  
Patrick AUDAIRE  
Christiane AUDAIRE  
Jean-Luc TRAINA  
Laurent LAPEYRE ?  
Sylvie CHAVENTRE  
Jacqueline SEJEAN  
Thierry DUBOC

(Thierry Duboc : à vérifier mais il me semble que Patrice Servantie a été SG pendant quelques mois au début des années 90, idem pour Laurent Lapeyre en 99, juste avant le règne de Chaventré)

Par ailleurs, Henri-Jean Salvans a été le 1er permanent de la CFDT-MAE, de 1981 à 1985, date à laquelle il a rejoint la Fédération Interco pour créer le poste de responsable des relations internationales. Il a été rejoint à Paris par Bernard Kiss.

Parmi les secrétaires de section on peut noter l'action de Nelly Kerviche, secrétaire de la section nantaise de .... à ..... (dates à trouver).

## V - Les revendications actuelles

### Pour tous les agents :

- des conditions de travail décentes à l'administration centrale et à l'étranger (locaux, hygiène et sécurité, stress au travail, harcèlement moral) ;
- la rémunération ou la récupération des astreintes et permanences à l'étranger ;
- l'amélioration des conditions de vie à l'étranger : transparence de l'attribution des logements du domaine, temps de séjour, sécurité ;

- le droit à une formation adaptée tout au long de la vie professionnelle ;
- l'aménagement du temps de travail à l'étranger selon une logique de site : tous les agents d'un même poste doivent travailler le même nombre d'heures ;
- spécifiques aux agents de droit public - titulaires et contractuels :
- la transparence sur les rémunérations : régime des primes (primes « au mérite »), indemnités de résidence.
- l'amélioration des possibilités de progression de carrière et d'avancement : meilleurs ratios « promouvables/promus ».
- une meilleure prise en compte de l'évolution des conditions de travail pour tous les agents et, en particulier, la réunion d'un groupe de travail sur les agents de catégorie C pour définir de nouvelles formes de compensation face à l'augmentation croissante de leurs tâches (effectifs tendus, charge de travail en augmentation, responsabilités importantes);

### **Spécifiques aux agents de droit local dans les postes à l'étranger :**

- application de la contractualisation des grilles salariales et négociation régulière des grilles ;
- automaticité de l'avancement à l'ancienneté ;
- des possibilités de formation adaptées et prises en charges par le ministère ;
- une couverture sociale complète : maladie, maternité, retraite, accident du travail.

**Brigitte de Oliveira - Nantes, le 27 juillet 2009**